
DE L'ÉCONOME DIOCÉSAIN

FERMETURE DES BUREAUX DURANT LA PÉRIODE DES FÊTES

Prendre note que les bureaux de l'Archevêché, des Services diocésains et de l'Institut de pastorale seront fermés à compter du **22 décembre à midi jusqu'au 7 janvier** inclusivement.

Michel Lavoie
Économe diocésain

DE LA CHANCELLERIE

LE SERMENT DE BONNE ADMINISTRATION ET DE CONFIDENTIALITÉ DES NOUVEAUX MARGUILLIERS

Avec la mise en place des unités pastorales comportant plusieurs paroisses, la diminution des prêtres et le fait qu'ils ne puissent plus être présents à toutes les assemblées de fabrique, il devient difficile, voire impossible pour eux de recevoir personnellement et sur place le serment de bonne administration et de confidentialité de tous les nouveaux marguilliers. C'est pourquoi nous avons ajouté les présidents d'assemblées de fabrique à la liste des personnes déléguées par l'Ordinaire du lieu pour recevoir et contresigner les formulaires d'assermentation. Vous trouverez une **copie du formulaire révisé en annexe** à la présente livraison du *Rel@is*.

Parmi les alternatives envisageables, il est aussi possible de rassembler les nouveaux marguilliers lors d'une messe de secteur et de leur faire prêter serment à cette occasion. Cela peut aussi se faire en dehors d'une célébration, en convoquant, par exemple, les nouveaux marguilliers de plusieurs paroisses à une rencontre spéciale où ils pourraient ensemble prononcer leur serment et être informés de leurs nouvelles responsabilités ecclésiales.

Yves-Marie Mélançon, v.é.
Chancelier

DE L'INSTITUT DE PASTORALE

1/ RENTRÉE HIVERNALE À L'INSTITUT

Vous aimeriez découvrir (ou peut-être redécouvrir, sait-on jamais) comment se sont formés l'Ancien et le Nouveau Testament... Vous souhaiteriez peut-être aussi vous initier à l'interprétation des textes bibliques... Sachez que ce sera possible dès janvier dans le cadre de notre programme de *Formation théologique et pastorale* (FTP) puisque l'Institut offre cet hiver le **cours FTP-210-17 Bible et parole de Dieu** (3 c.). Dans la description du cours, y figurent en effet les éléments de contenu suivants :

Initiation aux grandes étapes de l'histoire d'Israël et de leur impact sur la constitution des écrits de l'A.T. [...] Initiation à l'histoire de l'écriture des Évangiles. Clarification de quelques concepts : distinction entre Bible et parole de Dieu, distinction entre exactitude historique et vérité théologique. Prise de contact avec quelques méthodes d'interprétation biblique.

Le professeur invité est le P. **Michel Proulx**, qui est le directeur adjoint de l'*Institut de pastorale des dominicains* à Montréal. C'est lui qui a prêché cette année la retraite des prêtres du diocèse. Son cours sera dispensé les samedis **20 janvier, 24 février, 17 mars et 21 avril 2018** de 9h à 16h dans les locaux habituels du Grand Séminaire.

Si quelqu'un parmi vous – prêtres, diacres permanents, agentes ou agents de pastorale mandatés **de notre diocèse ou d'un diocèse limitrophe** - souhaitait suivre ce cours sans entrer dans le programme, sachez que c'est possible. Il suffit de s'y faire admettre comme auditeur ou auditrice... Il ne vous en coûterait alors que **75\$** (incluant la documentation) pour les 4 rencontres. Par ailleurs, vous seriez admissible comme tout autre étudiant à notre programme de remboursement pour déplacements, et ce à partir de chez vous ou du point d'entrée dans notre diocèse : Matane, Capucins, Matapédia, Dégelis, Cacouna. Soyez donc les bienvenus. Une réponse de votre part serait appréciée **avant le 9 janvier**.

2/ PRÉPARATION DE CATÉCHÈTES

1/ Microprogramme **PARCOURS : Être catéchète (Première année)** : Nous avons pu démarrer ce microprogramme à Amqui avec l'offre de l'Atelier 1 le 21 octobre et à Témiscouata-sur-le-Lac avec l'offre de l'Atelier 4 le 28 octobre. Nous n'avons pu malheureusement former un groupe à Rimouski. Nous poursuivrons au printemps avec trois ateliers à Amqui et trois ateliers à Dégelis plutôt qu'à Témiscouata-sur-le-Lac, les participants s'y trouvant plus nombreux.

Prochains rendez-vous : le **24 mars** à Dégelis et le **7 avril** à Amqui.

2/ Microprogramme **PARCOURS : Être catéchète (Deuxième année)** : Nous avons pu offrir l'Atelier 2 à Saint-François d'Assise le 4 novembre et compléter ainsi leur parcours. Nous avons pu aussi offrir le 4 novembre à Rimouski l'Atelier 3. Nous n'avons pu malheureusement former un groupe à Trois-Pistoles; nous essayerons de nouveau au printemps. Nous avons pu aussi compléter le parcours avec l'offre de l'Atelier 2 à Rimouski, Saint-François d'Assise le 4 novembre.

Prochains rendez-vous : le **17 mars** à Rimouski et à Saint-Ulric. En **avril ou mai** à Trois-Pistoles.

René DesRosiers, dir.
Institut de pastorale

DE LA PASTORALE MISSIONNAIRE

PENSÉE

« *La spiritualité autochtone nous aide à mieux comprendre que prendre du temps pour méditer ou contempler n'est pas un obstacle à notre engagement dans le monde mais son fondement indispensable.* » (Achiel PEELMAN, o.m.i., dans revue **Prêtre et Pasteur**, vol. 119, no 4, avril 2016, p. 229).

RAPPEL

Toutes les deux semaines, sur le site du diocèse, vous pouvez lire INFO-MISSION. Prochaine parution : 13 décembre 2017, no 10.

Fr. Normand Paradis, s.c.
Responsable de la Pastorale missionnaire

RESPIR

INVITATION À UN THÉ CAFÉ RENCONTRE

Mardi 12 décembre 2017
De 19 h à 20 h 30

À la salle du clocher, 373, avenue de la Cathédrale, dans les locaux de RESPIR

Thème : Spiritualité et famille
« La joie de l'amour » Pape François

Conférencier : Monsieur Georges Ouellet
Bienvenue!

SOURCE : Ressourcement spirituel de Rimouski **RESPIR**



La Librairie
Le Centre de la Pastorale
sera ouverte le 22 décembre de 9h30 à 12h.
et fermée du 23 décembre au 2 janvier.
De retour le 3 janvier 2018.

Foyeux Noël
Bonne Année 2018
Gilles Beaulieu

Les différents bulletins électroniques des Services diocésains

Plusieurs bulletins vous offrent du contenu d'information et de réflexion en lien avec les différents volets de la mission. Vous pouvez les consulter sur le site du diocèse grâce aux liens ci-dessous. Sur la page qui s'ouvre, une procédure est indiquée afin de vous abonner ou de retirer votre nom.

Liturgie et Vie (Service de liturgie et de vie communautaire) :

<http://www.diocesarimouski.com/lit/lit-vie/index.html>

Vous serez mes témoins [Bulletin format papier avec extraits sur Internet] (Renouveau charismatique) :

<http://www.diocesarimouski.com/sd/rcc/vsmt/index.html>

Info-mission (Pastorale missionnaire):

<http://www.diocesarimouski.com/sd/infomiss/index.html>

Info-caté (Service de la Formation à la vie chrétienne): <http://www.diocesarimouski.com/sd/infocat/index.html>

Le bulletin de nouvelles de l'Institut de pastorale :

<http://www.diocesarimouski.com/ecol/documents.html#publ>

ARCHIDIOCÈSE DE RIMOUSKI

SERMENT DE BONNE ADMINISTRATION ET DE CONFIDENTIALITÉ D'UN MARGUILLIER

(Ce serment est obligatoire et le formulaire signé doit être conservé dans les archives de la paroisse.)

Moi, _____, marguillier-ère de la fabrique de la

Nom de la personne assermentée

paroisse de _____, promets sous serment :

Nom de la paroisse

- 1) d'administrer dûment, et avec une préoccupation pastorale, les biens ecclésiastiques de cette paroisse conformément au droit canonique, à la Loi sur les fabriques, au Code civil du Québec, aux règlements diocésains et aux coutumes légitimes, sans partialité ni faveur;
- 2) de respecter une complète et stricte confidentialité en ce qui concerne les délibérations et les décisions de l'assemblée de fabrique;
- 3) de respecter les obligations que ma fonction de marguillier m'impose, conformément à l'article 1308 du Code civil du Québec, et d'agir uniquement dans les limites des pouvoirs qui me sont spécifiquement confiés par l'assemblée de fabrique;
- 4) d'agir avec honnêteté et loyauté, conformément à l'article 1309 du Code civil du Québec, dans le meilleur intérêt de la fabrique et des fins qu'elle poursuit;
- 5) de me conformer à la décision de l'assemblée de fabrique quand elle détermine de façon définitive et sans appel si j'ai un intérêt direct ou indirect distinct de celui des autres paroissiens, conformément à l'article 46 de la Loi sur les fabriques, et, le cas échéant, de me retirer et de ne pas prendre part aux délibérations ni voter sur la question traitée.

Ainsi, que Dieu et ses saints Évangiles me soient en aide.

En foi de quoi j'ai signé à _____ ce _____

Municipalité

Jour

jour du mois de _____ deux mille _____.

Mois

Année

Signature de la personne assermentée

Fait et signé devant moi,

Curé, modérateur, administrateur paroissial, président d'assemblée

SCEAU